

Le conseil de NOTRe du 8 mars 2017

## GPS&O. A quand un conseil de développement ?

La loi NOTRe prévoit que les intercommunalités de plus de 20 000 habitants se dotent d'un conseil de développement. Une instance de concertation permettant d'associer les acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, environnementaux, associatifs aux grands projets qui seront développés sur le territoire.

Avec ses 400 000 habitants autant dire que GPS&O est dans l'obligation de créer cette structure consultative, indépendante et totalement bénévole, aucun élu communal n'ayant le droit d'y siéger.

Dans une question écrite qui devrait être présentée à la séance du conseil du 23 mars prochain, le Groupe des élus Indépendants Seine et Oise (ISO) demande la création du conseil de développement.

« Il y a urgence à ce qu'il

soit créé. En effet, les ateliers préparatoires du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ont déjà débuté et le projet de territoire doit être élaboré cette année. Or, il est impératif que le conseil de développement soit consulté sur le projet de territoire », explique le président du groupe ISO Denis Faïst, maire adjoint d'Andrésy.

« Il y a bien eu déjà un échange informel sur le sujet entre le groupe ISO et le cabinet du président », fait-on savoir dans l'entourage de Philippe Tautou. On confirme qu'il « est prévu de constituer un Conseil de développement au sein de la communauté urbaine GPS&O » mais que « l'échéance n'est pas encore fixée ».

F.C.